

Salon du Bourget : Les ambitions des drones civils

FRANK NIEDERCORN / JOURNALISTE | LE 12/06 À 16:08, MIS À JOUR À 16:50



Le chiffre d'affaires du secteur des drones était estimé l'an dernier à 50 millions d'euros, il pourrait doubler cette année. - Shutterstock

1 / 1

des ouvrages d'art, de jouer les géomètres ou d'aider les agriculteurs... Suscitant l'émergence très rapide d'une filière qui compte aujourd'hui quelque 1.500 entreprises ayant généré plus de 3.000 emplois. Le chiffre d'affaires de ce secteur naissant était estimé l'an dernier à 50 millions d'euros, il pourrait doubler cette année.

Les drones seront interdits de vol au Salon du Bourget

Les professionnels vont pourtant devoir s'adapter. Après avoir multiplié les essais et les tests, les grands gestionnaires d'infrastructures de transport ou d'énergie comme la SNCF, EDF, les grands du BTP ou encore des exploitants de carrières, se sont organisés. « *En 2014, la filière avait besoin*

de marchés. En 2015, elle a besoin de champions. On voit en effet les grands donneurs d'ordre, qui possèdent désormais des cellules, peaufiner des contrats-cadres pour lancer leurs appels d'offres », résume Stéphane Morelli, le président de la Fédération professionnelle du drone civil.

Le secteur a d'ailleurs déjà entamé sa consolidation. Sur 50 fabricants de drones, une dizaine mène la danse : Delair-Tech, Fly-n-Sense, ECA/Infotron, Novadem, Delta Drone ou Xamen Technologies. Avec l'arrivée de poids lourds comme Airbus, désormais propriétaire de Survey Copter, ou de Parrot, le leader du marché du drone de loisir, qui a investi dans Airinov et senseFly. La consolidation du secteur devrait aussi s'effectuer parmi les innombrables sociétés de services, dont Air Marine, Azur Drones, Diadès ou Exametrics. Redbird a donné le coup d'envoi en levant des fonds auprès d'Engie (ex-GDF Suez).

L'environnement va aussi évoluer. Aéroports de Paris réfléchit à l'idée de dédier l'un de ses petits aéroports franciliens à cette activité et la DGAC prépare une évolution de sa réglementation. Mais, pour l'heure, les drones restent ainsi interdits de vol au Salon du Bourget. Par ailleurs, une nouvelle certification professionnelle des télépilotes est à l'étude. Même chose au niveau européen puisque la Commission prépare une directive pour le début de l'année prochaine. L'objectif étant d'unifier les réglementations aujourd'hui très disparates en Europe. Un marché européen sur lequel les entreprises tricolores aimeraient jouer un rôle *« car la filière française pèse plus lourd que tous les acteurs européens réunis »*, assure Stéphane Morelli.

Frank Niedercorn